

Séance ordinaire du 25 août 2020

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi le 25 août 2020 à laquelle étaient présents : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

M. Mathieu Mercier et M. Guy Lemieux sont absents à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no. 20-115 **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Martin Dumaresq

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 25 août 2020 soit et est ouverte.

Adopté

Résolution no. 20-116 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Martin Dumaresq

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 août 2020 soit adopté.

La période de questions se fera au début de la séance du conseil.

Adopté

Résolution no. 20-117
Adoption du procès-verbal

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

Résolution no. 20-118
Présentation des comptes

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 25 août 2020 soit approuvée.

Chèques 16500 à 16553 au montant de 215 207,56 \$

Prélèvements 3347 à 3369 au montant de 4 514,80 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Résolution no. 20-119
Transfert postes budgétaires

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Qu'un montant de 1 700 \$ soit transféré du poste budgétaire Imprévues Service Incendie 23 03000 000 au poste budgétaire Appareil Respiratoire 02 22000 526;

Qu'un montant de 350 \$ soit transféré du poste budgétaire Frais génie 02 32000 411 au poste budgétaire Système Télécommunications 02 32000 339;

Qu'un montant de 400 \$ soit transféré du poste budgétaire Entretien et Réparation Bâtiments 02 32000 522 au poste budgétaire Autres 02 32000 999;

Qu'un montant de 5 700 \$ soit transféré du poste budgétaire Entretien Chemins 02 32000 521 au poste budgétaire Pièces et Accessoires Égouts 02 41500 649;

Adopté

Résolution no. 20-120
Schéma couverture de risque

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que la résolution no. 20-107 concernant le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque soit annulée compte tenu que le Service Sécurité Incendie de la municipalité ne peut atteindre certains objectifs.

Adopté

Résolution no. 20-121
Départ – Danny Bourdeau

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la démission de M. Danny Bourdeau, pompier du Service Sécurité Incendie de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois

Adopté

Résolution no. 20-122
Entente intermunicipale relative aux télécommunications

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise M. Gaétan Ménard, Maire et Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de St-Etienne de Beauharnois l'entente relative aux télécommunications afin de permettre à la municipalité de recevoir une aide en matière de télécommunications de l'organisme dispensateur soit la Ville de Beauharnois, qui consiste en l'utilisation de la deuxième (2^e) bande passante, le tout, aux conditions prévues à la présente entente.

Adopté

Résolution no. 20-123
Programme aide financière – Couches lavables

Attendu qu'une demande de programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables déposée à la municipalité par Mme Jade Loïselle;

Attendu que lors de la période de questions, le conseil municipal a informé les citoyens qu'ils avaient dans leur dossier la demande d'aide financière mais qu'ils n'avaient pas encore eu le temps de prendre connaissance de ce document et que ce point serait reporté à la prochaine séance du conseil;

Attendu que lors de ce point à l'ordre du jour, M. Gaétan Ménard, Maire a expliqué le sujet et que tous les membres du conseil municipal présents ont pris amplement connaissance du dossier et ont discuté de ce dossier;

Attendu que les membres du conseil ont été informés que les deux conseillers absents avaient donné leur avis sur ce dossier;

En conséquence il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Benjamin Bourcier

et résolu unanimement

Que la demande d'aide financière pour l'achat de couches lavables soient refusés.

Un vote est pris à ce sujet :

Pour refuser cette demande d'aide financière

M. Martin Couillard
M. Benjamin Bourcier
M. Martin Dumaresq
M. Jacques Giroux

M. Gaétan Ménard ne vote pas sur ce sujet

Adopté

Résolution no. 20-124
Contrat matière résiduelles domestiques

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le contrat pour la collecte et transport des matières résiduelles domestiques soit octroyé de gré à gré à Robert Daoust & Fils pour 40 collectes au coût de \$48.95 par unité et de \$30 par tonne métrique pour le transport pour l'année 2021 et l'indexation du coût de la vie (IPC) et un ajustement pour les nouvelles habitations pour l'année 2022,

La collecte et le transport pour des objets volumineux est de \$1 000 par collecte.

Adopté

Résolution no. 20-125
Programmation travaux TECQ

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

En conséquence il est proposé par : M. Martin Couillard

appuyé par : M. Guy Lemieux

et résolu unanimement que

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à une acte délibéré ou négligent découlant directement

ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté

Résolution no. 20-126
Station épuration

Proposé par : M. Benjamin Bourcier
Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les coûts reliés pour le support technique par la firme EXP pour accompagner la municipalité pour la préparation des documents d'appel d'offres pour procéder à la vidange des boues des étangs aérés ainsi que l'évaluation de la capacité résiduelle des étangs aérés selon la « Démarche d'évaluation de la capacité résiduelle d'une station d'épuration dépassant ses critères de conception » du MELCC.

Adopté

Résolution no. 20-127
Branchement égout sanitaire

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les coûts reliés pour le support technique par la firme EXP au branchement d'égout sanitaire défectueux au 394 Chemin St-Louis afin de solutionner ce problème.

Adopté

Résolution no. 20-128
Levée de la séance

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 25 août 2020 soit levée à 22h.

Adopté

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière